



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GODMANCHESTER

AVIS PUBLIC Projet de règlement 352-2025

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors d'une séance tenue le 7 juillet 2025 à 19h00, le conseil municipal de Godmanchester a déposé le projet de règlement 352-2025 – Règlement harmonisé applicable par la Sûreté du Québec et l'AUTORITÉ COMPÉTENTE relativement à la sécurité publique, à la protection des personnes et des propriétés, aux animaux, aux nuisances, au colportage, au stationnement, au PARC LINÉAIRE et aux regrattiers.

Ledit projet de règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville de la Municipalité, au 2282 chemin Ridge, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

DONNE À GODMANCHESTER, ce 8e jour de juillet deux mille vingt-cinq.

Original Signé

Mario Miller
Directeur Général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résident à Godmanchester, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil soit au bureau municipal, 2282, chemin Ridge, Godmanchester, et sur la page web de la Municipalité de Godmanchester

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8e jour de juillet deux mille vingt-cinq.

Original Signé

Mario Miller
Directeur Général